**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

## Frédéric Vuissoz confirmé à la tête du Service de protection de la jeunesse (SPJ)

**Le Conseil d'Etat a désigné Frédéric Vuissoz en tant que chef de service du SPJ. Chef de l'office des curatelles et tutelles professionnelles depuis 2011, après cinq ans à la conduite d'un Office régional de protection des mineurs (ORPM), Frédéric Vuissoz assurait depuis octobre 2018 l'intérim suite au départ du titulaire. Educateur et assistant social de profession, il a une grande expérience de conduite dans le domaine social, tant auprès des adultes que des mineurs. Il dispose des qualités requises à la poursuite des réformes du service qui doivent le mener vers une direction générale. Il entre en fonction au 1er juin 2019.**

Chef de l'ORPM de l'Ouest vaudois de 2005 à 2010 puis de l'Office du tuteur général dont il a initié avec succès la réforme en cours, Frédéric Vuissoz connaît bien le service dont il prend aujourd'hui la responsabilité. Il devra conduire les importantes réformes en cours depuis 2016 – accélérées encore en 2018 par le rapport Rouiller – et qui sont prévues par le plan d'action annoncé par le Conseil d'État. Le but est de renforcer la capacité du SPJ à assumer sa mission centrale de protection de l'enfant.

Vers une direction générale de l'enfance et de la jeunesse

Après avoir su gérer un intérim dans une période délicate, Frédéric Vuissoz est confirmé dans ses fonctions par le Conseil d'Etat avec la mission de mener le SPJ vers une direction générale de l'enfance et de la jeunesse. Plusieurs décisions ont déjà été prises dans ce sens : la gouvernance du service a été revisitée, les processus de travail des ORPM et des assistants sociaux sont en cours d'amélioration et de nouveaux critères sont fixés dans l'appréciation des situations de danger, avec une implication accrue de la hiérarchie sur la détection puis la gestion des situations limites. Depuis janvier 2019, la Commission interdisciplinaire d'éthique et de protection des enfants (CIEP), présidée par Jean Zermatten, apporte déjà son analyse à la direction du service dans le traitement de ces situations. Toutes ces mesures, ainsi que celles qui suivront, doivent contribuer, à terme, à modifier la culture du SPJ vers plus de transparence et vers des décisions mieux comprises et acceptées par le public et les gens qu'elles concernent.

Des relations améliorées et des approches nouvelles

2019 est l’année des 30 ans de la convention de l’ONU relative aux droits de l’enfant. Dans ce contexte, le Conseil d’Etat tient à rappeler que si la responsabilité de l’éducation et du bien-être des enfants relève avant tout de leurs parents, celles et ceux qui sont en danger dans leur développement doivent pouvoir bénéficier d’une protection adéquate et proportionnée de l’Etat. Et cette protection doit répondre à leurs besoins et à leurs intérêts. De leur côté, les parents doivent être soutenus dans leur fonction parentale en cas de besoin. Une collaboration renforcée entre les différents intervenants auprès des enfants fait d’ailleurs partie des priorités du nouveau chef de service du SPJ. Un dialogue constructif a été initié avec le Tribunal cantonal et, dans le cadre du concept 360°, c’est avec l’école que les liens se resserrent au travers des mesures socio-éducatives qu’apportera le SPJ. Enfin, un rapprochement avec les acteurs de la santé et les parents est aussi entrepris, notamment grâce à des approches novatrices dans le traitement des conflits parentaux que le service va mettre en place. Le Conseil d’Etat souhaite plein succès à Frédéric Vuissoz dans la conduite de ces réformes et l’accomplissement de son mandat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 mai 2019

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**
DFJC, Frédéric Vuissoz, chef du Service de protection de la jeunesse